

Rapport

ATELIER NATIONAL

Le climat de l'investissement en Algérie et le règlement des différends investisseurs-État

Table ronde et sessions techniques

11-12 novembre 2019

Alger

Ce rapport contient le résumé des discussions, l'ordre du jour, la liste des participants, l'évaluation et les présentations du séminaire régional sur « Le climat de l'investissement en Algérie et le règlement des différends investisseurs-État » qui a eu lieu les 11-12 novembre 2019 à Alger.

**PROGRAMME UE-OCDE
SUR LA PROMOTION DE
L'INVESTISSEMENT**
en Méditerranée



**PROGRAMME UE-OCDE
SUR LA PROMOTION DE
L'INVESTISSEMENT**
en Méditerranée

CONCLUSIONS

Contexte

L'atelier a été organisé dans le cadre du Programme EU-OCDE sur la promotion de l'investissement en Méditerranée. Les trois années de mise en œuvre de ce Programme ont témoigné d'une implication grandissante de l'Algérie dans les activités régionales, tant au niveau de la qualité de la participation que de la contribution aux études réalisées par l'OCDE, telles que la Cartographie des agences de promotion de l'investissement.

L'atelier a été organisé sur requête des autorités algériennes qui ont proposé les thématiques qu'elles souhaitent aborder, en particulier les traités bilatéraux d'investissement, les contrats d'investissement avec l'État et les mécanismes de règlement des différends investisseurs-État. Suite à la fixation de la date par la Ministre de l'Industrie et des Mines, les équipes de l'OCDE et du ministère ont travaillé conjointement pour élaborer l'ordre du jour et les priorités thématiques et désigner les intervenants. Des réunions de coordination ont eu lieu à Alger entre les différents ministères et agences concernés, ce qui a permis la bonne articulation de l'atelier, ainsi qu'une participation nombreuse et variée. L'atelier a donc bénéficié d'une excellente coopération interne et avec l'équipe de l'OCDE.

L'événement a été organisé autour d'une table ronde sur le climat de l'investissement d'une demi-journée, suivie par des sessions techniques sur le cadre juridique international des investissements et la gestion du règlement des différends, pendant une journée et demie (voir ordre du jour).

Participation

100 participants ont assisté à la table ronde, représentants de plusieurs ministères (ministères de l'Industrie et des Mines, des Affaires étrangères, des Finances, de la Justice, du Transport et de l'Intérieur...), et agences et institutions spécialisées, des entreprises publiques et co-entreprises, des juristes et avocats algériens et internationaux, des représentants du milieu universitaire. Des ambassadeurs et conseillers économiques de pays membres de l'Union Européenne étaient également présents. Les sessions techniques ont été suivies par une soixantaine de participants.

Les experts qui ont animé les sessions étaient des représentants des institutions publiques algériennes, des experts de l'OCDE, des juristes algériens et de pays de l'OCDE, et des représentants du monde académique.

Table ronde sur le climat de l'investissement en Algérie

Le discours d'ouverture de la Ministre de l'Industrie et des Mines, délivré par le Directeur général de la promotion de l'investissement, est revenu sur l'évolution du positionnement de la politique gouvernementale depuis les années 2000 vis-à-vis des investissements étrangers, en distinguant trois phases: « l'ouverture confiante » qui n'a pas donné les résultats escomptés en termes d'investissements à long-terme et de bénéfices sur l'emploi et l'économie algérienne selon la vision du Gouvernement, suivie d'une période de « méfiance » qui s'est traduite par la prise de mesures plus restrictives à partir de 2009 vis-à-vis des investisseurs étrangers dont notamment l'obligation de partenariat local (règle du 49/51), et enfin, depuis récemment « la **réouverture vigilante** ». Cette troisième phase entamée en 2016 avec la révision de la loi sur l'investissement est marquée par l'assouplissement de plusieurs règles établies en 2009, dont l'obligation de surplus de devises excédentaires pour tout investissement et l'information sur les actionnaires. D'autres réformes sont en cours allant dans le sens d'une plus grande libéralisation.

L'Ambassadeur de l'Union européenne auprès de l'Algérie a rappelé l'importance d'attirer des investissements de qualité et de diversifier l'économie, des priorités pour le partenariat EU-OCDE. Plusieurs projets sont en cours pour soutenir la diversification industrielle et améliorer le positionnement de l'Algérie dans l'indice *Doing Business* de la Banque mondiale (157^{ème} rang), pour renforcer la reconnaissance mutuelle des produits et le fonctionnement des marchés publics (ce dernier point fait l'objet d'un projet mis en œuvre par l'OCDE). Il a aussi rappelé que la conjoncture économique influait sur la stabilité des mesures prises, la qualité des réformes et le cadre juridique.

Le Chef de la Division du Moyen-Orient et de l'Afrique de l'OCDE a rappelé les objectifs et les mécanismes de coopération de l'Organisation, notamment via le dialogue régional organisé dans le contexte du Programme MENA-OCDE pour la Compétitivité et du Programme EU-OCDE sur l'investissement, mais aussi par le biais d'activités bilatérales de renforcement des capacités, telles que cet atelier. Rappelant les enjeux du contexte économique et social actuel, il a insisté sur l'importance des politiques publiques pour atteindre le potentiel de l'économie algérienne. Les effets d'une croissance faible et peu inclusive contribuent au malaise social, malaise qui touche aussi des pays de l'OCDE ou d'autres régions. La création d'emplois et le renforcement des capacités fiscales de l'État jouent donc un rôle critique afin de redonner aux citoyens des opportunités économiques, un processus qui doit s'accompagner par l'intégration de l'économie dans les marchés mondiaux et le développement du secteur privé, notamment à travers un dialogue structuré avec le gouvernement.

Session sur les réformes entreprises et les priorités pour améliorer les politiques d'investissement

Lors de la première session, le représentant du ministère de l'Industrie et des Mines a dressé le tableau des **principales réformes ayant trait au climat de l'investissement** et rappelé leur raison d'être. Pleinement conscient de la concurrence à laquelle se livrent les pays de la rive Sud de la Méditerranée dans le but d'attirer des investissements plus nombreux, plus productifs et plus rentables pour les États hôtes, le gouvernement algérien mène un processus de réformes du cadre réglementaire encadrant les investissements et le milieu des affaires.

Il s'est ainsi engagé dans la voie d'un certain nombre d'**amendements législatifs** majeurs, notamment la révision de la loi de l'investissement en 2016, qui s'inscrivait dans le cadre d'une politique de diversification de l'économie nationale, et l'introduction de certaines de ses dispositions dans la loi de finances, y compris celles portant sur le recours obligatoire au financement local, ainsi que la règle du 49/51. Désormais, les financements de projets d'investissement par des institutions financières internationales ou régionales peuvent être autorisés au cas par cas. Le projet de loi de finances 2020 – adopté par l'Assemblée Populaire Nationale¹ – prévoit également l'abrogation de la règle 49/51 à l'exception des investissements revêtant un caractère stratégique. La liste des secteurs stratégiques sera édictée par voie réglementaire. Des efforts de rationalisation réglementaire ont aussi été entrepris, avec l'abrogation de dispositions de la loi d'investissement pour inapplicabilité. De même, le dispositif d'incitations à l'investissement est, depuis 2016, rationalisé, afin d'assurer plus de transparence et une meilleure gouvernance de l'octroi des avantages aux investisseurs, bien qu'un manque de lisibilité des différentes incitations aux investissements semble persister. En outre, prenant acte des évolutions du droit conventionnel et de la jurisprudence en droit de l'investissement, la disposition accordant le traitement national a été remplacée par une disposition octroyant un traitement juste et équitable.

Le rôle et l'organisation interne de l'**Agence nationale de développement des investissements** (ANDI) ont été repensés, et l'agence est désormais organisée en quatre centres aux compétences complémentaires. En parallèle ont été créés des centres de promotion territoriale, afin de mieux outiller les institutions dans leurs efforts de mise en œuvre de la politique de redynamisation du climat de l'investissement algérien. L'adoption

¹ Le 14 novembre 2019, l'Assemblée Populaire Nationale a adopté le projet de loi de finances pour 2020 et le projet de loi sur les hydrocarbures, deux textes en faveur d'une ouverture aux investisseurs étrangers.

de la loi sur les PME de 2017 (voir ci-dessous) et l'amélioration de l'accès au foncier industriel sont venus compléter cet arsenal juridique et institutionnel.

Il est à noter qu'à la suite de cette table ronde, l'OCDE a pu appréhender de manière plus exhaustive le cadre réglementaire à l'investissement en vigueur, ce qui lui a permis d'intégrer l'Algérie dans l'**Indice OCDE sur la restrictivité réglementaire aux IDE**, outil qui permet de mesurer le degré de restriction aux investissements étrangers et de le comparer à celui de plus de 70 pays, membres et non-membres de l'OCDE. L'Indice ne prend pas encore en compte l'abrogation de la règle 49/51, la liste des secteurs stratégiques non soumis n'étant pas encore connue. L'OCDE se tient à disposition pour discuter de ces résultats, les revoir et les valider avec les autorités algériennes. Cet indice sera ensuite publié sur le site de l'OCDE, sous réserve d'une validation par les autorités algériennes, et sera régulièrement mis à jour en fonction de l'évolution du cadre réglementaire.

L'intégrité des affaires et la lutte contre la corruption sont des dimensions essentielles d'un climat de l'investissement sain et attractif pour les entreprises. Comme démontré par de nombreuses études empiriques, un lien significatif – et négatif – existe entre corruption et activité économique, la corruption ayant un impact négatif sur la croissance économique, les finances publiques, mais également sur l'investissement. Comme en a témoigné le représentant de Lafarge Holcim en Algérie, les entreprises sont de plus en plus et profondément concernées par la corruption dans leurs chaînes d'approvisionnement internationales et leur implantation à l'étranger, au vue du durcissement de l'arsenal législatif global contre la corruption sur la base notamment de la Convention de l'OCDE contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales, et des nombreuses lois extraterritoriales (en particulier la loi américaine *FCPA*). Le rôle clé du secteur privé, ainsi que l'importance de la mise en place de dispositifs de prévention (définition de codes, règles et procédures) et de sensibilisation et formation des dirigeants et employés notamment, ont été soulignés.

Session sur les politiques de soutien à l'entrepreneuriat

En termes de développement des PME et promotion de l'entrepreneuriat, l'Algérie a développé une nouvelle politique pour stimuler l'approche territoriale et sectorielle et a procédé à une reconfiguration institutionnelle. Dans cette mouvance, l'une des principales mesures prises ces dernières années a été la promulgation de la **loi 1702 de 2017 sur les PME**, qui définit officiellement plusieurs aspects importants pour l'élaboration des politiques de soutien aux PME, à savoir: 1) une définition officielle des micro, petites et moyennes entreprises 2) des mécanismes de soutien aux PME 3) des mesures visant à promouvoir l'externalisation (sous-traitance) par des PME dans le cadre des efforts de développement industriel et de substitution aux importations et 4) le développement d'un système d'information économique des PME (Observatoire des PME). Dans le contexte de la loi sur les PME, l'Algérie a aussi créé le Conseil national de concertation pour le développement de la PME (CNC PME), un mécanisme de dialogue public-privé formé par des organisations et associations professionnelles représentant les PME.

Sur cette base, les autorités algériennes priorisent l'émergence, la croissance et la pérennisation des PME à travers des mécanismes comme les fonds garantie de crédit, les services d'incubation (pépinières d'entreprise), des programmes de modernisation et mise à niveau d'entreprise, et des dispositifs de sauvegarde des PME en difficulté à travers de la mobilisation d'expertise, entre autres.

Pour aller plus loin, les autorités algériennes visent à mettre en place une meilleure évaluation des politiques en faveur des PME et de l'impact de la loi de 2017 une revue du programme de modernisation et de mise à niveau une analyse des mécanismes d'accès au financement, et notamment le fonds d'amorçage, avec des critères (benchmark) basés sur les bonnes pratiques une revue des mécanismes de sous-traitance et leur homologation pour favoriser leur efficacité et suivi la redéfinition des pôles de compétitivité (clusters) dans un processus de réduction des importations et de diversification le renforcement et un soutien à la pérennisation des associations de TPE et PME et l'amélioration du dialogue public-privé pour mieux orienter les politiques de soutien.

Il a également été noté la nécessité d'optimiser les **synergies** et de mettre en cohérence les différents dispositifs – la loi ayant déjà apporté une meilleure cohérence de soutenir au sein de l'ANDPME la mise en œuvre du système de gestion axée sur les résultats (GAR) – demande de soutien auprès de l'OCDE expressément formulée et de renforcer l'expertise nationale en matière de soutien à l'entrepreneuriat pour répondre aux vœux de l'Agence d'une gestion agile, notamment via l'externalisation des experts.

En **conclusion**, la table ronde a mis en relief les réformes entreprises par les pouvoirs publics, en vue d'encourager l'investissement et l'entrepreneuriat et la volonté de poursuivre les efforts déployés pour améliorer le climat des affaires et l'attractivité des IDE. Cependant, les participants ont noté le **manque de moyens de mise en œuvre**, en dépit de la qualité et l'expertise de l'administration. Ils ont également mentionné la difficulté de mesurer l'impact des réformes, due au manque d'outils d'évaluation et de statistiques, à même d'orienter plus efficacement les politiques publiques. Le manque de cohérence et de synergies des dispositifs mis en œuvre a également été souligné. Enfin, ils ont noté l'importance d'adopter une **vision globale et cohérente dans la mise en œuvre de la politique économique**, de plan de développement à moyen-long terme, notamment axé sur la diversification.

*Les échanges ont permis de faire émerger des **propositions** visant à améliorer le climat de l'investissement et promouvoir le développement de l'entrepreneuriat:*

- *Poursuivre les efforts visant à améliorer les **politiques d'investissement** et maximiser leur impact, notamment par une revue des politiques d'investissement à laquelle l'OCDE pourrait être associée.*
- *Renforcer la **stabilité et prévisibilité juridique des investissements étrangers**.*
- *Améliorer la **communication** autour des mesures et réformes sur l'investissement notamment vis-à-vis des entreprises étrangères qui souffrent d'un manque d'informations aisément accessibles.*
- *Analyser, revoir et valider, le cas échéant, les résultats de l'**Indice de restrictivité réglementaire aux investissements directs étrangers de l'OCDE** pour l'Algérie.*
- *Évaluer l'utilisation, les modes d'octroi et le coût réel des **incitations à l'investissement** pour assurer une meilleure efficacité et rationalisation de ces outils visant à promouvoir l'investissement.*
- *Renforcer les **outils statistiques** et l'information économique afin de mieux orienter les politiques et la diversification des secteurs d'investissement.*
- *Améliorer l'**intégrité dans les affaires** comme élément à part entière d'un climat de l'investissement propice, par un renforcement des dispositifs de prévention et de répression, mais aussi des capacités des pouvoirs publics et de l'ensemble des acteurs concernés.*
- *Renforcer le **dialogue public-privé** par la formation et la structuration des associations représentant le secteur privé (y compris des TPME) pour développer leur rôle de plaidoyer. Une participation plus active au Comité consultatif des affaires MENA-OCDE pourrait être envisagée. De même, le futur Programme UE-OCDE envisage une structuration du dialogue public-privé avec des activités au niveau national pour améliorer le climat de l'investissement.*
- *Analyser l'intégration de l'Algérie dans les **chaînes de valeurs mondiales et régionales** pour orienter les politiques publiques de développement économique et encourager la diversification de la production et des secteurs, alliant le développement industriel et la promotion des services et de la digitalisation.*

- Améliorer les **transferts de capitaux** des investisseurs étrangers en renforçant la visibilité sur le régime des changes.
- Soutenir une politique effective des **marchés publics** suite à la publication de l'OCDE.

Sessions techniques sur le cadre juridique international des investissements et la gestion du règlement des différends

Ces sessions ont eu à la fois un but d'échanges et de renforcement des capacités. Elles ont permis un dialogue approfondi entre les participants sur les questions juridiques en matière d'accords bilatéraux et de conventions d'investissement et de règlement des différends investisseurs-État. Les participants ont noté la pertinence de cet atelier, mentionnant que ces problématiques étaient pour la première fois abordées à ce niveau et dans cette configuration en Algérie. Certains ont regretté un manque de temps pour des discussions plus approfondies.

En introduction, un **état des lieux** sur les traités bilatéraux d'investissement et les cas de règlement des différends a été présentée au niveau mondial et national. L'Algérie a signé 48 traités bilatéraux d'investissement, dont 29 sont entrés en vigueur. La plupart des accords ont été négociés à la fin des années 1990 et dans les années 2000. Le ministère de la Justice a mentionné que plusieurs négociations étaient en cours sur la base d'un modèle d'accord rénové récemment. L'Algérie a également signé en 1995 la Convention pour le règlement des différends relatifs aux investissements entre État et R ressortissants d'autres États (CIRDI), tout comme deux accords régionaux portant sur l'investissement, celui de la Ligue arabe de 1980 (mais le pays n'a pas ratifié l'amendement de 2013) et celui de l'Organisation de la Conférence islamique. En matière de différends entre les investisseurs étrangers et l'État, l'Algérie a été confrontée à 9 cas connus basés sur des TBI. Trois sont en attente de règlement, 3 ont été statués en faveur de l'État.

Lors de la session 1, des experts juridiques – un praticien allemand, un avocat, un professeur d'université algérien – se sont attelés à donner un **aperçu exhaustif du contenu et des enjeux des traités bilatéraux d'investissement**. Le spectre des garanties octroyées aux investisseurs étrangers par le biais de ce mécanisme a été rappelé, en préalable à une discussion de fond sur les modalités d'accès au régime de règlement des différends d'investissement. Cette session à vocation de sensibilisation a permis de familiariser les décideurs publics aux remises en question grandissantes de l'architecture du système de TBI, et aux pistes de réformes explorées dans un grand nombre de pays, dont les autorités algériennes sont pleinement conscientes. Il est ressorti des discussions que le gouvernement algérien était en effet très au fait de ces évolutions en droit international de l'investissement, et disposé à les refléter progressivement dans les évolutions à venir de son propre stock de TBI. La question du rôle des TBI a en outre été explorée dans une perspective historique algérienne, avec un rappel du cadre juridique qui, au cours des décennies passées, a régi les relations d'investissement en Algérie.

La session 2 s'est concentrée sur les **conventions d'investissement conclues entre État et investisseur**, qui constituent un régime d'exception octroyé sous certaines conditions spécifiques prévues par la loi, comme l'ont souligné les différents intervenants. La représentante de l'ANDI a rappelé la raison d'être et le cadre général gouvernant ces conventions qui sont octroyées exclusivement aux projets d'intérêt national et doivent être approuvées préalablement par le Conseil national de l'investissement (CNI). Elles sont signées au nom et pour le compte de l'État algérien, fixent les engagements de l'investisseur, le contenu et la durée des avantages dans le cadre de la loi, mais également les obligations du bénéficiaire, en contrepartie des avantages accordés.

Les **clauses principales** du point de vue de l'investisseur sont la garantie de transfert, la garantie d'un traitement juste et équitable, la protection du droit de propriété et la clause de stabilisation. Une attention toute particulière doit être en outre apportée à la clause de règlement des différends et du recours à l'arbitrage international contenue dans ces conventions qui doivent être en harmonie avec la loi interne et les traités internationaux signés par l'Algérie. Il a été souligné que du point des investisseurs, certains concepts mériteraient d'être clarifiés pour l'application de ces conventions, notamment le concept d'investissement et les éléments à prendre en compte dans son montant global. Plus généralement, il a été rappelé que la véritable préoccupation des investisseurs demeure la stabilité et la prévisibilité du cadre légal, plus encore que les avantages fiscaux qui peuvent être octroyés. Enfin, il a été noté qu'il serait bénéfique de procéder à une évaluation approfondie de l'impact de ces conventions sur l'investissement.

La session sur le **règlement des différends entre les investisseurs et l'État** (RDIE) a d'abord permis d'explorer les questions de procédure et le déroulement d'un arbitrage afin de bien comprendre ses implications pour l'État algérien en termes de préparation et de défense. La question de la coordination institutionnelle a été soulevée. En général, les affaires sont traitées par un comité ministériel qui peut être composé de représentants du ministère technique ou sectoriel qui ont participé au processus pré-conflictuel, de la Direction du Contentieux du ministère de l'Industrie et des Mines, de l'Agence judiciaire, du ministère de la Justice et du ministère des Affaires étrangères. La question des frais afférents à la procédure et au conseil juridique a été relevée comme problématique car il n'y a pas de budget prévu et peu de recours à l'expertise juridique nationale. La proposition de créer un comité interministériel plus institutionnalisé avec une ligne budgétaire (sous la forme d'un fond pour la prise en charge des affaires contentieuses) et un décret de rattachement a été évoquée. La session a également abordé la question de l'exécution (exequatur) des sentences arbitrales.

La session a ensuite abordé la question de la **prévention et du règlement alternatif des conflits investisseurs-état**. Les principes de base de la prévention ont été évoqués: l'anticipation avec notamment la cartographie des projets et des secteurs sensibles le développement d'une culture de prévention des conflits via la communication, la sensibilisation, le développement des capacités et le dialogue public-privé la clarification et la cohérence juridique dans la loi, les traités et les conventions d'investissement la coordination institutionnelle pour l'identification et la résolution des différends à un stade précoce, avec notamment le rôle des agences de promotion des investissements. Le représentant de la Sonatrach a rappelé l'importance de clauses précises dans les contrats et de l'exercice de la vigilance dans le suivi des dossiers. Il a également mentionné que la conciliation restait le mode premier de règlement des conflits dans son entreprise.

*Les sessions techniques ont permis de faire émerger les **propositions** suivantes :*

- *Procéder à une analyse approfondie des clauses des **traités bilatéraux d'investissement** signés par l'Algérie pour assurer leur cohérence et éventuellement procéder à des renégociations ou extinction de certains TBI.*
- *Développer des modèles de clauses pour les **conventions d'investissement** (clauses de règlement des différends, de stabilité, d'équilibre économique, de révision...) permettant de réconcilier le besoin de l'attractivité et de la libéralisation avec l'impératif de la protection des intérêts de l'État. Procéder à une étude d'évaluation d'impact de ces conventions.*
- *Améliorer la **gestion institutionnelle des différends** afin de mieux d'organiser la défense de l'État algérien en cas de différends portés à l'arbitrage international, avec des attributions clarifiées pour les différents ministères ou agences concernées et des allocations budgétaires adéquates.*

- *Renforcer l'**expertise juridique nationale** en matière de RDIE par le biais de formations et d'ateliers de renforcement des capacités, une demande émanant du ministère de la Justice ayant été formulée de manière informelle.*
- *Participer et contribuer aux débats sur la **réforme des accords internationaux d'investissement et le règlement des différends** afin d'assurer une politique informée des décideurs et négociateurs, notamment au sein au sein d'instances internationales, telles que la CNUDCI, l'OCDE, la CNUCED et le CIRDI.*
- *Favoriser la **prévention des différends** via des séminaires basés sur la pratique et des mesures mises en place par d'autres États qui ont une politique avancée en la matière. Participer aux réflexions sur les questions de prévention et d'atténuation des litiges au sein de la CNUDCI.*
- *Développer les procédures de **conciliation** et de **médiation** au niveau local afin d'éviter l'aggravation des conflits.*

L'OCDE est disposée à soutenir plus avant l'Algérie dans ces efforts de réformes vers un climat de l'investissement plus propice à la croissance économique et au développement inclusif, adhérant à la devise de l'Agence nationale de développement des investissements : « pour ceux qui voient loin, l'Algérie c'est tout près ».

ORDRE DU JOUR



ATELIER NATIONAL

Le climat de l'investissement en Algérie et le règlement des différends investisseurs-État

Table ronde et sessions techniques

11-12 novembre 2019

Hôtel El Aurassi

Alger

**PROGRAMME UE-OCDE
SUR LA PROMOTION DE
L'INVESTISSEMENT
en Méditerranée**

CONTEXTE

Le Programme UE-OCDE sur la promotion de l'investissement en Méditerranée, lancé en octobre 2016 à Tunis, vise à mettre en œuvre des politiques d'investissement saines et attrayantes et à créer des institutions efficaces dans la région du sud de la Méditerranée, afin d'attirer les investissements de qualité et de soutenir les opportunités de création d'emploi, le développement local, la diversification économique et la stabilité.

Le Programme, mis en œuvre par l'OCDE (Programme MENA-OCDE pour la compétitivité et la Division des investissements de la Direction des affaires financières et des entreprises), est dirigé par un Groupe consultatif, coprésidé par la Commission européenne et l'OCDE, avec la participation de représentants des pays bénéficiaires, du Secrétariat de l'Union pour la Méditerranée et d'autres partenaires régionaux.

OBJECTIFS DE L'ATELIER ET PARTICIPANTS

L'Algérie a entamé des réformes visant à améliorer son climat de l'investissement en vue d'attirer des investissements et diversifier son économie. Les amendements à la loi de l'investissement, adoptés en 2016, ont réduit certaines restrictions à l'investissement et fournit plus de garanties et incitations aux investisseurs étrangers. Le cadre juridique applicable aux PME (petites et moyennes entreprises) a également été modernisé avec l'adoption d'une nouvelle loi en 2017. De plus amples réformes, à la fois structurelles, réglementaires et institutionnelles, sont nécessaires afin de relever les défis pour encourager les investissements nationaux et internationaux et le développement du secteur privé en vue d'une croissance durable et inclusive.

L'atelier se propose à la fois d'explorer ces défis et de discuter de potentielles réformes lors d'une table ronde, mais aussi d'approfondir lors de sessions plus techniques la question des accords et contrats d'investissement et la gestion des différends liés à ces engagements juridiques.

- ▶ L'atelier débutera par une **table ronde sur le climat de l'investissement** qui aura pour objectif de discuter des obstacles et réformes prioritaires pour faciliter l'attraction de l'investissement et le développement du secteur privé, notamment par le renforcement du cadre réglementaire et institutionnel gouvernant les investissements et l'amélioration des politiques en matière de PME. Les discussions permettront d'aborder d'autres dimensions qui ont une influence directe sur le climat de l'investissement et le développement des entreprises. La table ronde réunira des **représentants gouvernementaux en charge des politiques d'investissement et des représentants du secteur privé et associations d'entreprises**. Elle offrira ainsi un forum de discussion et d'échanges sur les réformes à mener pour améliorer le climat de l'investissement, en présence d'experts nationaux et internationaux.
- ▶ Cette table ronde sera suivie par des **sessions de travail et de renforcement des capacités** sur la question du **cadre juridique international applicable aux investissements et le règlement des différends** entre investisseurs et État. Ces sessions de travail bénéficieront de la présence d'experts nationaux et internationaux et sont destinées aux représentants gouvernementaux en charge de la négociation des accords d'investissements, de la conclusion des contrats et de la gestion des différends avec les investisseurs.

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

Cartographie des agences de promotion de l'investissement : Moyen-Orient et Afrique du Nord

Indice OCDE des Politiques en faveur des PME : Moyen-Orient méditerranéen et Afrique du Nord 2018 – chapitre sur l'Algérie

Travail analytique effectué dans le cadre du Programme UE-OCDE sur la promotion de l'investissement en Méditerranée, en particulier :

- Inventaire des régimes et des réformes juridiques de l'investissement dans les économies MED
- Réformes réglementaires dans les économies MED : Focus sur les restrictions aux IDE
- Réformes institutionnelles des agences de promotion de l'investissement dans l'OCDE et la région MED
- Incitations à l'investissement dans la région MED

Documents de travail de l'OCDE sur l'investissement international, en particulier :

- L'équilibre entre la protection des investisseurs et le droit de réglementer dans les traités d'investissement
- Systèmes d'indemnisation des arbitres et règlement des différends entre investisseurs et États
- Les déterminants de l'investissement direct étranger : Les restrictions légales sont-elles importantes ?

Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI), Éventuelle réforme du règlement des différends entre investisseurs et États (RDIE), Note du Secrétariat.

[A/CN.9/WG.III/WP.166](#)

Site web

www.oecd.org/investissement/promotion-investisment-en-mediterranee



**PROGRAMME UE-OCDE
SUR LA PROMOTION DE
L'INVESTISSEMENT
en Méditerranée**

Lundi 11 novembre

Table ronde sur le climat de l'investissement en Algérie

En réunissant les représentants des secteurs public et privé, cette table ronde permettra de discuter des défis, opportunités et possibles voies de réformes pour améliorer le climat de l'investissement en Algérie. Sur la base des travaux de l'OCDE et l'expertise d'experts locaux et internationaux, deux sessions se proposent d'aborder les questions des politiques d'investissement et de soutien aux PME. Chaque session sera suivie par une discussion ouverte pour permettre aux participants d'apporter leurs expériences et perceptions.

Modérateurs:

Mohammed Chemloul, Avocat

Marie-Estelle Rey, Conseillère principale, Division Moyen-Orient et Afrique, Relations mondiales, OCDE

9:00-9:20

Allocutions d'ouverture

- **Nacer Mohellibi**, Directeur Général de la Promotion de l'Investissement, Ministère de l'Industrie et des Mines, Algérie
- **S.E. John O'Rourke**, Ambassadeur de l'Union européenne en Algérie
- **Carlos Conde**, Chef, Division Moyen-Orient et Afrique, Relations mondiales, OCDE

9:20-11:00

Session 1 : Réformes entreprises et priorités pour améliorer les politiques d'investissement

Cette session permettra de discuter l'importance du cadre réglementaire et institutionnel de l'investissement pour renforcer la confiance des investisseurs et accroître l'attractivité de l'Algérie à l'échelle internationale. Elle permettra de présenter les travaux pertinents de l'OCDE (notamment sur les réformes juridiques, les incitations et restrictions à l'investissement et la cartographie des agences de promotion de l'investissement dans la région) et bénéficiera de la contribution des autorités algériennes et du point de vue du secteur privé.

Cette session abordera les thématiques suivantes :

- ▶ **L'importance d'un cadre juridique et institutionnel renforcé de l'investissement**
 - **Hélène François**, Analyste, Division de l'investissement, OCDE
- ▶ **Renforcer l'intégrité des affaires pour un meilleur climat d'investissement**
 - **Diane Pallez**, Analyste, Division Moyen-Orient et Afrique, OCDE
- ▶ **Les réformes entreprises pour promouvoir l'investissement en Algérie**
 - **Nacer Mohellebi**, Directeur Général de la Promotion de l'Investissement, Ministère de l'Industrie et des Mines (MIM)
 - **Ahmed Berrichi**, Chef de Division, Agence nationale de développement des investissements (ANDI)
- ▶ **La perception et l'expérience des investisseurs**
 - **Serge Dubois**, Directeur des affaires publiques, Société Lafarge

11 :00-11 :15

Pause-café

**PROGRAMME UE-OCDE
SUR LA PROMOTION DE
L'INVESTISSEMENT
en Méditerranée**

11:15-12:30 Session 2 : Les politiques de soutien à l'entrepreneuriat

L'objectif de cette session est de discuter comment renforcer les politiques de soutien aux PME, ce qui représente un enjeu particulier pour que l'Algérie achève un modèle de développement plus équilibré et durable. Les principales conclusions relatives de l'Indice OCDE des politiques publiques en faveur des PME, Afrique du Nord et Moyen-Orient méditerranéen 2018 seront présentées afin de susciter un débat avec les représentants gouvernementaux et le secteur privé.

Cette session abordera les thématiques suivantes :

- ▶ **Un état des lieux sur la politique de la PME dans la région MENA**
 - **Jorge Gálvez Méndez**, Économiste, Division Moyen-Orient et Afrique, OCDE
- ▶ **Les réformes entreprises pour promouvoir le développement des PME**
 - **Hakima Merdas**, Directrice, Ministère de l'Industrie et des Mines
 - **Mokdad Aggoun**, Directeur Général, Agence de Développement de la petite et moyenne entreprise et de la promotion de l'Innovation (ADIPME)
- ▶ **Les perceptions et l'expérience du secteur privé local**
 - **Chahrazed Saadi, Cheffe d'Entreprises**, représentante du Conseil National Consultatif des Petites et Moyennes Entreprises (CNC PME)

12:30-14:00 Déjeuner

Sessions techniques:

Le cadre juridique international des investissements et la gestion du règlement des différends investisseur-État

L'objectif de ces sessions, destinées aux fonctionnaires algériens chargés des questions juridiques liées à l'investissement, est de renforcer les capacités des participants pour améliorer le cadre juridique des investissements internationaux et gérer les mécanismes de règlement des différends. S'appuyant sur l'expertise de l'OCDE et de praticiens, les participants exploreront les techniques et défis principaux relatifs à la protection des investisseurs et à la gestion des différends. Les sessions seront interactives et présenteront des études de cas et l'expérience d'autres pays.

14:00-14:30 Session introductive

L'objectif de cette session est de présenter les débats et les efforts de réformes au niveau international sur les accords d'investissement et les défis liés au règlement des différends investisseurs-état. Cette session permettra également d'offrir un aperçu général des différents cadres juridiques des investissements en Algérie. Les traités bilatéraux d'investissement, la loi nationale et les conventions d'investissements entre l'État et l'investisseur étranger offrent tous des protections et garanties aux investisseurs. Les interventions aborderont donc l'articulation et les implications de ces mesures.

Intervenants :

- **Marie-Estelle Rey**, Conseillère principale, Division MEA, OCDE
- **Ali Bouharaoua**, Directeur de la Coopération, Ministère des Finances

**PROGRAMME UE-OCDE
SUR LA PROMOTION DE
L'INVESTISSEMENT
en Méditerranée**

14:30-16:30

Session 1 : Les traités bilatéraux d'investissement – typologie des clauses, dispositions clés et mécanismes de règlement des différends

Au cours de cette session seront présentées et discutées les principales clauses des traités bilatéraux d'investissement, les définitions, protections et garanties accordées aux investisseurs étrangers, ainsi que les mécanismes de règlement des différends. Avec 48 traités bilatéraux signés, ce sera l'occasion également de faire un point sur la politique de l'Algérie en matière de conclusion d'accords internationaux d'investissements.

Modératrice : Hélène François, Analyste, Division de l'investissement, OCDE

Intervenants :

- **Adrien von Breitenstein**, Division juridique, Herrenknecht AG
- **Mohammed Chemloul**, Avocat
- **Ahmed Laraba**, Professeur de droit international à la Faculté de droit de l'Université Alger 1, Membre de la Commission du droit International des Nations Unies

Mardi 12 novembre

9:00-10:30

Session 2 : Les conventions d'investissement entre État et investisseur – dispositions clés et clause de règlement des différends

Cette session passera en revue les clauses et garanties prévues dans les conventions d'investissement conclues entre l'État et les investisseurs étrangers. Une attention particulière sera consacrée aux mécanismes de règlement des différends prévus dans ces conventions.

Modérateurs :

Diane Pallez, Analyste, Division MEA, OCDE
Farid Benbelkacem, Avocat

Intervenants :

- **Rym Loucif**, Associée, LPA-CGR Avocats
- **Rafik Rabia**, Avocat aux barreaux de Paris et d'Alger
- **Safia Kouiret**, Directrice, ANDI

10:30-11:00

Pause-café

**PROGRAMME UE-OCDE
SUR LA PROMOTION DE
L'INVESTISSEMENT
en Méditerranée**

11:00-12:30 Session 3 : Règlement des différends investisseurs-État: gestion et prévention

Cette session portera sur les aspects de gestion et de procédures du règlement des différends investisseur-État (RDIE). En tirant les bénéfices de l'expérience d'experts et praticiens nationaux et internationaux en matière d'arbitrage et de médiation, les participants pourront explorer le déroulement d'une procédure arbitrale. Les cas auxquels l'Algérie a été confrontée pourront servir d'exemples. Puis les discussions porteront sur la prévention et les techniques alternatives de résolution des différends.

Modératrice et intervenante : Laurie Achtouk-Spivak, Avocate, Cleary Gottlieb Steen & Hamilton LLP

Cette session abordera les thématiques suivantes :

► **RDIE : chronologie, exemples et enjeux**

- **Adrien von Breitenstein**, Division juridique, Herrenknecht AG

12:30-14:00 Déjeuner

14:00-15:30 Session 3 (suite) : Règlement des différends investisseurs-État : gestion et prévention

Cette session abordera les thématiques suivantes :

► **Revue des sentences CIRDI impliquant l'Algérie (de « l'exécution (exequatur) des sentences arbitrales »)**

- **Abdeslam Dib**, ancien Président de la chambre commerciale et maritime de la cour suprême et ancien Secrétaire général du Ministère de la justice

► **Prévention et règlement alternatif des conflits (médiation)**

- **Marie-Estelle Rey**, Conseillère principale, Division MEA, OCDE
- **Nassereddine Ali-Ammar**, Société Sonatrach
- **Mohammed Chemloul**, Avocat

15:30-16:00 Conclusions

Cette session conclusive sera consacrée à une discussion des principaux enseignements à tirer de l'atelier. Les participants pourront aussi suggérer un potentiel suivi de l'atelier en fonction de leurs besoins spécifiques.

CONTACTS

Nadia Kameleddine

Assistante de Projet
Division Moyen-Orient Afrique, Secrétariat
des Relations Mondiales, OCDE
Tel.: +33 1 45 24 75 53
Email: nadia.kameleddine@oecd.org

Abdallah Telailia

Chef de la Division de l'Attractivité de
l'Investissement
Ministère de l'Industrie et des Mines, Algérie
Tel.: +213 21 23 02 47
Email: a.telailia@industrie.gov.dz

**PROGRAMME UE-OCDE
SUR LA PROMOTION DE
L'INVESTISSEMENT
en Méditerranée**

LISTE DES PARTICIPANTS

Départements Ministériels	Nombre de participants
- Ministère de l'Industrie et des Mines	14
- Ministère de la Défense Nationale	01
- Ministère des Affaires Etrangères	03
- Ministère de l'enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique	01
- Ministère des Finances-DGRFE-AJ Trésor	03
- Ministère de l'Energie-SONATRACH	02
- Ministère de la justice	02
- Ministère du Commerce-CACI	02
- Ministère de l'intérieur et des collectivités locales et de l'Aménagement du Territoire	01
- Ministère de l'Emploi et de la sécurité sociale	01
- Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville	01
- Ministère de l'Environnement	01
- Ministère du transport	01
- Ministère de la Poste, des Télécommunications, des Technologies et du Numérique	01
Institutions Publiques	
- DGSN	01
- DOUANES	01
- GENDARMERIE	01
Groupes industriels publics	
- AGRODIV	01
- SNVI	01
- SAIDAL	01
- DIVINDUS	01
- GICA	01
- COSIDER	01
- LAFARGE	01
Universités/ écoles et instituts	
- Ecole nationale polytechnique	01
- ENA	01
- USTHB	01
- Faculté de droit	01
Acteurs institutionnels	
- Président de la chambre nationale des notaires	01
- Président de l'ordre national des experts comptables	01
- ALGEX	01
Banques publiques	
- BNA	01
- BEA	01
- Association des Banques et Établissements Financiers -ABEF	01
- FNI	01
- COSOB	01
- SOFINANCE	01
Organismes Sous Tutelle	
- FGAR	01

- INAPI	01
- IANOR	01
- INPED	01
- ONML	01
- ANDI	06
- ADPIPME	01
- CNCPME	01
- ANIREF	01
Administration Centrale	
- Cabinet	02
- Secrétariat Général	02
- Inspection	01
- DGDIT	01
- DGGSPM	01
- DGVSESI	01
- DGPME	01
- DGCI	01
- DGM	01
- DCC	01
- DAM	01
- DEJCDA	01
Organisations internationales	
- PNUD	01
- ONUDI	01
- UE	02
- GIZ	01
- OCDE + Experts	08
Ambassades	
- Autriche	02
- Allemagne	01
- Espagne	02
- Hongrie	02
- Suède	01
	106

Présentations et photos

[PRESENTATIONS](#)

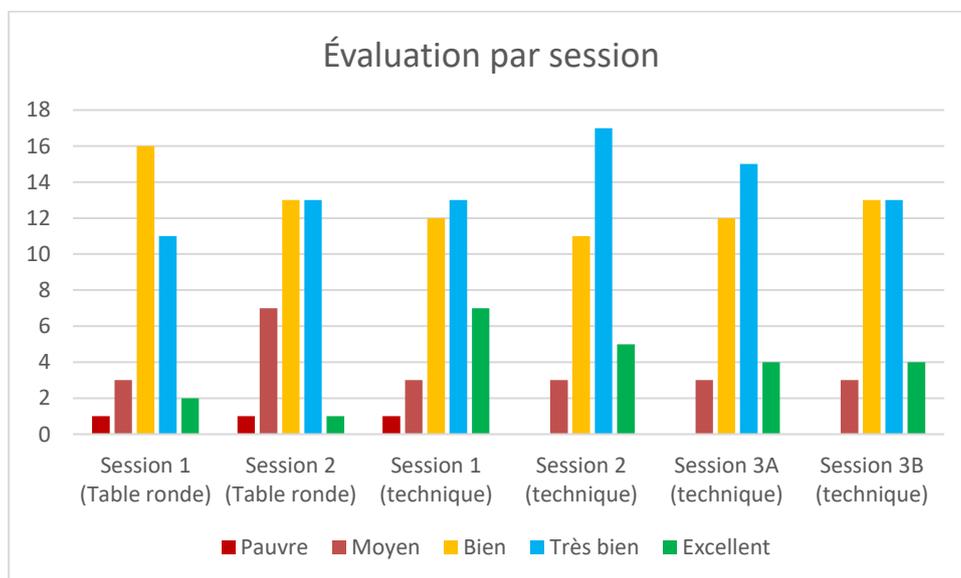
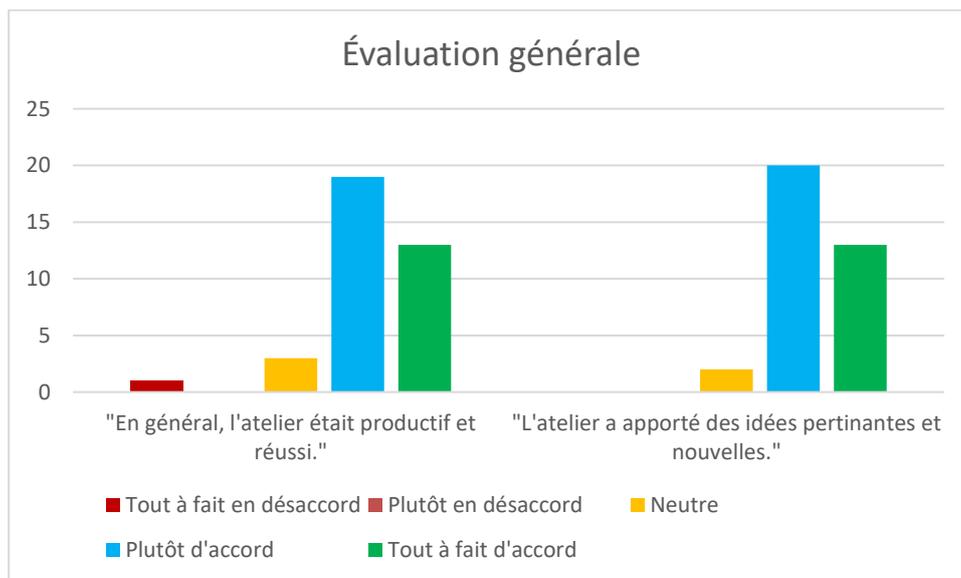
(Cliquer sur le lien, ci-dessous, pour visualiser les présentations)

[PHOTOS](#)

(Cliquer sur le lien, ci-dessous, pour visualiser les photos)

ÉVALUATION

36 participants ont répondu au questionnaire d'évaluation



Atelier national : Le climat de l'investissement en Algérie et le règlement des différends investisseurs-État	Nombre
Nb total de participants	106
Dont femmes	37 (35%)
Dont pays MED	89
Dont financés par le Programme	0
Dont États membres et institutions de l'UE	28
Dont organisations internationales et régionales	20
Dont secteur privé	9

Sélection des commentaires des participants

1. Comment allez-vous appliquer les nouvelles informations et compétences acquises dans le cadre de votre travail actuel ou à l'avenir ?
 - Dans des travaux de recherche
 - Sensibilisations des responsables politiques
 - Négociation et revue des traités

2. Quels sont les aspects de l'atelier que vous avez trouvés les plus utiles ?
 - Les questions et les cas pratiques
 - Questions d'arbitrage
 - Analyse des réformes
 - Aspects liés à la communication

3. Quels sujets n'étaient pas ou étaient insuffisamment couverts/moins utiles ?
 - La jurisprudence algérienne
 - Trop peu de temps pour analyser tous les sujets abordés
 - Climat de l'investissement/Table ronde

4. Autres commentaires/ suggestions:
 - Davantage de documentation à disposition des participants
 - La conciliation
 - Consacrer du temps pour des sessions pratiques

CONTACTS

Division Moyen-Orient et Afrique, Relations mondiales, OCDE

Marie-Estelle Rey

Conseillère principale

Tel.: +33 1 45 24 81 46

Email: Marie-Estelle.Rey@oecd.org

Nadia Kameleddine

Assistante de projet

Tel. + 33 1 45 24 75 53

Email : Nadia.kameleddine@oecd.org

Division de l'Investissement, Direction des affaires financières et des entreprises, OCDE

Hélène François

Analyste juridique

Tel.: +33 1 45 24 14 23

Email: Helene.francois@oecd.org

Syrine El Abed

Analyste des politiques

Tel.: +33 1 45 24 18 55

Email: syrine.elabed@oecd.org



**PROGRAMME UE-OCDE
SUR LA PROMOTION DE
L'INVESTISSEMENT
en Méditerranée**